



RAPPORT ANNUEL 2024

Bureau national catholique de l'enfance du Togo

BNCE-Togo



Membre de



MAI 2025

"Un enfant, un enseignant, un livre et un stylo peuvent changer le monde." – Malala Yousafzai

Remerciements

Chers partenaires, collègues et amis, chers enfants,

En cette année 2024, marquée par des défis persistants mais aussi par des avancées significatives dans la protection des droits de l'enfant au Togo, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à nos actions.

Nos remerciements vont d'abord aux enfants eux-mêmes, dont la résilience et l'espoir nous inspirent chaque jour. Merci aux familles et communautés qui, malgré les difficultés, s'engagent pour offrir un avenir meilleur aux plus vulnérables.

Nous remercions:

- Les autorités togolaises, notamment le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, pour leur leadership dans la mise en œuvre du Code de l'enfant et des politiques publiques protectrices.
- Nos partenaires techniques et financiers (Bice, Plan international Togo, ISSFA, Planète enfant et développement (PE&D), les donateurs privés, les bénévoles, les OSC locales et internationales) pour leur appui indéfectible aux différents programmes d'éducation et de protection.
- Les équipes sur le terrain (travailleurs sociaux, éducateurs, agents de santé, forces de l'ordre), dont le dévouement permet de sauver des vies et de restaurer la dignité des enfants.
- Les médias et leaders communautaires pour leur rôle crucial dans la sensibilisation et la lutte contre les normes sociales néfastes.

Ce rapport annuel rend compte de nos réalisations communes, mais aussi des obstacles restants. Ensemble, continuons à œuvrer pour un Togo où aucun enfant ne soit laissé pour compte.

Merci pour votre engagement à nos côtés.

Chers enfants, chers défenseurs des droits humains,

Votre résilience, votre courage et votre engagement continuent d'illuminer le chemin vers un monde plus juste et plus protecteur.

Aux enfants :

Vous êtes l'avenir, et vos rêves comptent. Malgré les obstacles, sachez que vous n'êtes pas seuls. Des mains se tendent pour vous écouter, vous protéger et vous aider à grandir dans un environnement où vos droits sont respectés. Continuez à croire en vous, à apprendre et à vous épanouir, car chaque pas que vous faites construit un avenir meilleur.

Aux défenseurs des droits humains :

Votre travail est une lumière dans l'obscurité. Chaque action, chaque voix élevée contre l'injustice, chaque combat pour la dignité des enfants change des vies. Même lorsque le chemin semble difficile, rappelez-vous que vos efforts portent fruit : des enfants retrouvent l'espoir, des lois évoluent, des communautés se mobilisent. Votre persévérance est un cadeau pour l'humanité.

Ensemble, nous progressons.

Cette année encore, des avancées ont été réalisées grâce à vous : davantage d'enfants ont accès à l'éducation, des systèmes de protection se renforcent, et des voix longtemps ignorées sont enfin entendues. Le changement est possible, et chaque petite victoire nous rapproche d'un monde où aucun enfant ne sera laissé de côté.

Gardons espoir, continuons le combat.

Les défis restent immenses, mais l'histoire nous montre que la justice et la compassion finissent toujours par triompher. Avec votre détermination et votre cœur, nous batissons pas à pas un avenir où chaque enfant pourra grandir en sécurité, dans la liberté et la dignité.

Merci d'exister. Merci d'agir. L'avenir vous appartient.

TSANDJA Afangnon Messan

Directeur exécutif

BNCE-Togo

Table des matières

I.	Introduction	5
II.	Contexte de la protection de l'enfance en 2024	5
III.	Rapport des activités par Programmes	6
A.	Programme développement de la petite enfance	6
1.	Les objectifs du programme	7
2.	Les activités réalisées	7
3.	Les résultats obtenus	8
4.	Témoignages	9
5.	Difficultés et défis	9
6.	Perspectives pour 2025	10
7.	Project et acteurs ayant soutenus les actions du programme	11
B.	Programme de lutte contre la maltraitance, les violences et abus	11
1.	Les objectifs du programme	11
2.	Les activités réalisées	11
3.	Les résultats obtenus	12
4.	Témoignages	13
5.	Difficultés et défis	13
6.	Perspectives pour 2025	14
7.	Project et acteurs ayant soutenus les actions du programme	14
C.	Programme de promotion de la justice juvénile réparatrice	15
1.	Les objectifs du programme	15
2.	Les activités réalisées	15
3.	Les résultats obtenus	16
4.	Témoignages	17
5.	Difficultés et défis	18
6.	Perspectives pour 2025	18
7.	Project et acteurs ayant soutenus les actions du programme	18
IV.	Activités transversales	19
V.	Conclusion	19

I. Introduction

Le BNCE-Togo, dans le cadre de sa mission de promotion et de protection des droits de l'enfant, a poursuivi en 2024 ses interventions en faveur du développement intégral des jeunes enfants (0-8 ans), la promotion d'une justice juvénile réparatrice et la lutte contre les violences et abus et maltraitance des enfants.

Les actions de lutte contre les violences et la maltraitance des enfants ont des impacts majeurs sur leur développement physique, psychologique, social et cognitif. Au Togo, comme dans d'autres pays, ces interventions peuvent bouleverser positivement la vie des enfants victimes ou à risque. En 2024, la situation des enfants au Togo reste marquée par des progrès notables dans certains domaines, mais aussi par des défis persistants, notamment en matière de protection, d'éducation et de santé.

BNCE-Togo au cours de l'année 2024 avec l'appui de ces partenaires notamment le Bureau international catholique de l'enfance (Bice), Plan international Togo, l'Institut des sœurs de saint François d'Assise, Planètes Enfant et Développement et les donateurs privés, a mené des actions dans les domaines de la petite enfance, de la lutte contre les violences et la maltraitance et dans le domaine de la justice juvénile. Ces différentes actions ont connu des succès et d'autres n'ont pas pu atteindre les objectifs escomptés.

Ce rapport présente dans un premier temps de façon succincte la situation des enfants en 2024 au Togo, puis synthétise les activités menées, les résultats obtenus, les défis rencontrés et les perspectives pour 2025 par programme.

II. Contexte des droits des enfants en 2024.

Le Togo a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. La loi n°2007-017 portant Code de l'enfant au Togo prévoit une justice spécialisée pour les mineurs, avec des mesures de protection et de réinsertion. Cependant, l'application des textes reste limitée en raison du manque de ressources et de structures adaptées.

Sur le plan des progrès réalisés par le Togo, on peut noter le taux de scolarisation en hausse (environ 80% dans le primaire, selon les données du MENFTP), la gratuité de l'école primaire depuis 2008, renforcée par des programmes sociaux (cantine scolaire, distribution de manuels). Les projets d'éducation inclusive pour les enfants handicapés (appuyés par l'UNICEF et Plan International). La baisse de la mortalité infantile (passée de 78‰ en 2000 à 49‰ en 2024, OMS). La vaccination étendue (taux de couverture > 80% pour la polio, la rougeole et le DTC). La lutte contre la malnutrition (programmes de supplémentation en vitamine A et en fer). Le renforcement des lois : Code de l'enfant (2019) criminalise les mutilations génitales féminines (MGF) et le mariage précoce. Le renforcement du mécanisme de signalement Allo 1011, et la loi sur la protection des apprenants contre les violences en milieu scolaire et professionnel.

Selon (PNUD, 2022), 47% de la population togolaise vit en situation de pauvreté multidimensionnelle et le Togo arrive en 167^{ème} position au classement par l'indice de développement humain. La pauvreté est plus élevée au sein des ménages dirigés par les femmes

(45,7%) que ceux dirigés par les hommes (45,2%) d'après les données de la Banque mondiale, 2023. Les femmes demeurent plus vulnérables car ayant moins accès aux opportunités économiques, à l'éducation, la santé et autres facilités socio-économiques de base. Le taux d'accès au préscolaire est passé de 16,5% à 37,3% entre 2013 et 2019 avec une parité entre les filles et les garçons. Les femmes représentent 91% des effectifs des enseignantes de maternelle (INSE Togo, 2014-2019).

Selon l'OIT 2023, environ 5000 enfants (dont 60% de filles) sont exploités comme travailleurs dans les marchés et ports du Togo. Les violences sont courantes même dans les lieux de formation et d'apprentissage.

La persistance des violences : 35% des enfants subissent des châtiments corporels (MICS 2022) ; la traite et exploitation des enfants (travail dans les champs, mines, ou comme domestiques) et le phénomène des Enfants en conflit avec la loi : conditions de détention précaires et manque de réinsertion demeure des préoccupations. Le taux d'abandon scolaire élevé surtout chez les filles en zones rurales, lié aux grossesses précoces et au travail infantile, la pénurie d'enseignants qualifiés dans les régions rurales et les infrastructures scolaires insuffisantes avec des classes surchargées, manque d'eau et d'assainissement sont les défis qui plombent les efforts dans le domaine éducatif. S'ajoute aussi l'accès limité aux soins dans les zones reculées (manque de centres de santé) ; le paludisme et maladies diarrhéiques parmi les premières causes de mortalité infantile.

Dans le secteur de la justice juvénile, selon Unicef, en 2023, le Togo a progressé dans la reconnaissance des droits des enfants en conflit avec la loi, mais des lacunes subsistent dans l'application des mesures de protection. Une approche plus préventive (éducation, lutte contre la pauvreté) et une meilleure prise en charge judiciaire sont nécessaires pour améliorer la situation. On note le taux élevé de mineurs en conflit avec la loi (délinquance, vagabondage, infractions mineures) ; l'insuffisance des mécanismes de justice réparatrice : recours fréquent à la détention provisoire et le manque de structures d'accompagnement psychosocial pour la réinsertion des jeunes. Par ailleurs, il y a une prévalence de la stigmatisation sociale des enfants en conflit avec la loi rendant leur réinsertion difficile. L'insuffisance des moyens financiers et humains pour appliquer les lois protectrices et favoriser la réinsertion des enfants.

III. RAPPORTS DES ACTIVITES PAR PROGRAMME

A. PROGRAMME PETITE ENFANCE

Le développement de la petite enfance (DPE) constitue une étape cruciale dans la vie d'un individu et joue un rôle déterminant dans la réduction des inégalités sociales et économiques. Au Togo, on note un accès limité à l'éducation préscolaire, aux structures de gardes de la petite enfance etc. Les actions du BNCE-Togo au cours de l'année 2024 s'alignent avec les ODD 4 (Éducation de qualité) et la politique nationale de protection de l'enfance.

1. Les objectifs poursuivis au cours de l'année 2024

- Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire dans 50 communautés rurales de Yoto et de Haho.
- Renforcer les capacités des éducateurs/trices en pédagogie adaptée de 50 communautés rurales de Yoto et de Haho.



- Sensibiliser les parents sur les pratiques de soins et d'éveil et l'approche Learning Through Play (LTP)
- Mener un plaidoyer pour le développement de la petite enfance
- Elaborer un curricula de la formation des assistantes maternelles
- Renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants des 2 centres d'éveil précoce de Lomé et d'Avoutokpa.

2. Activités Réalisées

- ✓ L'organisation des groupes de discussion entre les parents d'enfants de 0 – 6 ans sur la petite enfance dans les communautés à travers les outils LTP, les pratiques essentielles ;
- ✓ L'organisation des rencontres de discussion et de dialogues intergénérationnels dans les communautés ;
- ✓ La célébration des événements culturels sur la petite enfance;
- ✓ La sensibilisation des parents d'enfants des Jardins d'Enfant (JE) sur l'importance du développement de la petite enfance ;
- ✓ L'organisation des séances de suivi/supervision conjointes des groupes de parents et des JE ;
- ✓ La poursuite de la cantine scolaire dans les jardins d'enfants
- ✓ L'organisation des visites à domicile par les Agents de Santé Communautaires (ASC) sur les pratiques de Prise en charge intégré de la mère et de l'enfant (PECIME-C) ;
- ✓ L'organisation des séances de la paire éducation par les parents modèles ;
- ✓ L'organisation de campagne de sensibilisation de masse et des fora communautaires sur la petite enfance ;
- ✓ La prise en charge des enfants malnutris ou présentant des signes de handicap ;
- ✓ L'organisation d'un plaidoyer pour le développement de la petite enfance
- ✓ L'élaboration des curricula de formation des assistantes maternelles

3. Résultats obtenus

Au cours de l'année, les activités menées en faveur du développement de la petite enfance ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- ✓ 455 rencontres de discussions des parents d'enfants de 0 à 6 ans ont été organisées par les animateurs communautaires dont 207 dans Yoto et 248 dans Haho au profit de 1603 membres dont 954 femmes pour amener les parents, à travers des conseils et orientations, à offrir les soins attentifs aux filles et garçons, y compris leur protection ainsi que des possibilités de jeux et d'apprentissage précoce ;
- ✓ 10 plans d'actions de 10 organisations d'enfants et jeunes (OEJ) ont été financièrement appuyés dans la réalisation de 11 séances de sensibilisation sur le DPE qui ont touché 1961 personnes dont 969 jeunes filles/femmes ;
- ✓ 18 rencontres de dialogues intergénérationnels ont été organisées dans 18 communautés dont 08 dans Yoto et ont permis de toucher 670 personnes dont 90 hommes, 121 femmes, 81 jeunes garçons, 94 jeunes filles, 132 leaders communautaires, 83 grands papas et 69 grands mamans ;
- ✓ La célébration de la petite enfance a été effective dans 03 communes dont une dans Yoto sous le thème de l'importance du jeu dans le développement de la petite enfance ;
- ✓ 14 séances de sensibilisation sur l'importance de la préscolarisation des enfants ont été organisées par les APE qui ont permis de toucher 384 parents dont 272 femmes. Ces sensibilisations ont permis aux parents de connaître davantage leurs rôles et responsabilités en matière d'éducation parentale et l'importance de la préscolarisation des enfants. Les avantages de la préscolarisation tant pour l'enfant que pour les parents ont été présentés.
- ✓ 4856 enfants dont 2546 filles bénéficient chaque semaine de repas chauds dans 81 JEP ;
- ✓ 1056 visites à domicile (VAD) ont été effectuées par 180 ASC permettant de retrouver 98 enfants dont 48 filles perdus de vue et de les référer vers les centres de santé pour la poursuite des soins ou des vaccinations ;
- ✓ 701 séances de causerie sur les PFE ont été organisées par les ASC et ont permis de toucher 4104 personnes dont 2195 femmes ;
- ✓ 224 causeries éducatives ont été réalisées par les 90 groupes de papas champions (GPC) et ont permis de toucher 1794 personnes dont 1272 hommes ;
- ✓ 24 fora communautaires ont été organisés dont 03 dans Yoto qui ont permis de toucher 797 personnes dont 512 jeunes filles/femmes ;
- ✓ 23 enfants dont 12 filles présentant des signes de handicap précoce ont bénéficié d'une prise en charge médicale ;



- ✓ Une rencontre d'échanges et de sensibilisation des alliés sur le sujet de plaidoyer et sollicitation de leurs contributions et implication dans le processus s'est tenue et a permis d'avoir leur adhésion à ce processus.
- ✓ Les curricula de formation au métier d'assistant maternel ont été adaptés.
- ✓ Le centre d'éveil précoce Dzidudu du BNCE – TOGO a accueilli pour la rentrée 2023-2024 : 57 enfants dont 29 enfants pour la grande session et 28 enfants pour la petite session soit au total 33 filles et 24 garçons. La rentrée 2024-2025, le centre a accueilli 82 enfants dont 42 pour la grande session et 40 pour la petite session Au total 45 filles et 37 garçons. Sur les 82 il y a 21 anciens enfants qui ont repris. Ils ont quitté la petite session pour la grande session.

4. Témoignages

*« Notre groupe de papas champion a aménagé le Hangar servant de cuisine pour les enfants du jardin. Au début on se disait que nous ne sommes pas les seuls parents du village pourquoi c'est à nous seul de faire cet aménagement. Quand vous passez à côté du JEP le Hangard est vilain et non sécurisant, alors on a décidé de l'aménager. Nous nous sommes organisés et on a trouvé le matériel dans nos champs (bois, fils de rafia etc.). Nous avons commencé les travaux et certains parents nous ont rejoints. Le travail a été fait dans une bonne ambiance. Une fois les travaux finis nous sommes content d'admirer le Hangard. » **GPC de Ahépé Kplowla***

*« Maintenant il y'a de l'ambiance dans mon foyer. Mon mari cause avec les enfants, il a vraiment changé, il m'aide dans les tâches ménagères. Quand j'étais enceinte mon mari parlait au bébé dans mon ventre. Je connais l'importance de l'allaitement exclusif. Grace à LTP je sais faire la sauce avec les produits locaux qui étaient en disparition, merci à Plan International Togo pour ce projet » **Membre LTP de Gboto***

*« Les enfants sont les bénédictions de Dieu et ils sont venus dans ce monde avec des talents. Nous devons aider chaque enfant à faire développer ses talents. Pour ce faire j'ai compris que nous ne devons pas mettre les différences et privilégier certains au détriment des autres, car ils ont les mêmes droits ». **Grand parent à Toklolo***

*« Grace aux activités du projet PADIPET, j'arrive à parler en public, je sais comment respecter son prochain pour un vivre ensemble, j'ai appris aussi comment gérer ma vie sexuelle, je connais aussi l'importance de la consultation prénatale chez une femme enceinte, je remercie Plan International Togo pour ses changements dans ma vie ». **Membre AJE de wahala***

5. Difficultés et défis Rencontrés

- Faible engouement des communautés pour la mise en place de nouveaux groupes. Pour pallier à cette situation, il est important de renforcer les sensibilisations au niveau des communautés, expliquer l'importance de l'approche LTP et coupler la mise en place des Groupes LTP et le groupement d'épargne.

- L'annonce de la fin du projet a entraîné une démotivation chez certains anciens qui a contaminé les couples susceptibles d'intégrer le nouveau groupe. Reclarifier les bienfaits de l'approche et associer les parents modèles aux sensibilisations.
- Encourager certains anciens membres à sensibiliser leur proche.



• A l'issue de la certification des membres des groupes LTP, il y a un faible engouement dans certaines communautés pour constituer de nouveaux groupes. Dans ces communautés, les membres des premiers groupes ayant achevés les séances de discussions du fait qu'ils n'ont pas pu trouver un intérêt économique issu des discussions ne motivent pas les nouveaux.

Pour pallier à cette difficulté, il a été proposé d'accompagner les initiatives économiques de ces groupes qui pour la plupart opte pour la mise en place d'un groupe d'épargne (GE). De même, pour les nouveaux groupes, de coupler le GE et les discussions des parents sur LTP à 3 mois de la fin des séances de discussions.

- Il a été constaté par endroit qu'il y a incompréhension de certains acteurs de leur rôle dans la gestion et le suivi de l'offre de repas chaud aux enfants. Pour ce faire, des réunions du comité de gestion ont été tenues pour clarifier les rôles de chaque acteur en présence des chefs de village et des Présidents du CVD/CCD ;
- Le niveau bas de scolarité de certains acteurs communautaires (AC, Papas champions) ne leur permet pas de bien tenir les outils de gestion. Pour pallier à cette difficulté, les animateur/trices de zones les appuient régulièrement dans la bonne tenue des outils de gestion ;
- L'absence de point d'eau dans certains JEP rend la préparation de repas difficile pour les mamans des cantines. En attendant de mobiliser les ressources pour construire un point d'eau dans les JEP qui n'en disposent pas, certains membres des groupes LTP aident les mamans des cantines dans la recherche d'eau pour la cuisine.
- Cette année, au total 384 repas ont été servis aux enfants dans les deux centres d'éveil précoce.
- Neuf (9) Réunions des parents ont été organisées dans les deux centres d'éveil précoce de Lomé et d'Avoutokpa. Ces réunions ont permis aux mères de développer une bonne relation entre elles et leurs enfants et de renforcer l'autorité parentale.

6. Perspectives pour 2025

- Étendre le programme à 5 nouvelles communautés.
- Former des assistantes maternelles
- Equiper en jeu 10 jardins d'enfants

- Renforcer la mobilisation sociale
- Lancer une campagne sensibilisation sur les dangers de l'écran pour les enfants de moins de 6 ans.

7. Projets ayant soutenus les actions de la petite enfance :

- Projet d'appui au développement intégré de la petite enfance au Togo (PADIPET) financé par Plan international et mise en œuvre dans les préfectures des Yoto et de Haho
- Investir dans la petite enfance au Togo, avec l'appui de Planète enfant et développement sur financement de l'AFD, mis en œuvre dans le Grand Lomé et la région maritime
- Les fonds propres du BNCE-Togo qui ont permis de soutenir les actions des deux centres d'éveil précoce de Lomé et d'Avoutokpa.
- Herr Horn Rudi
- LAWSON Akoko Victoire ancienne coordinatrice du BICE
- Madame Ange de Lions clubs
- Madame KPODAR Anita responsable administratrice de BB Lomé et conseillère à la mairie golfe 4



B. PROGRAMME LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE, LA VIOLENCE ET LES ABUS

Les activités du domaine de la lutte contre la maltraitance et les violences s'alignent sur la Loi n°2007-017 (protection de l'enfant) et les ODD 16.2 (élimination des violences envers les enfants).

1. Les Objectifs du programme en 2024

- Sensibiliser 1000 acteurs (communautés, transporteurs, autorités) sur la protection des enfants.
- Retirer et réinsérer 50 adolescents et jeunes portefaix et les insérer dans des programmes scolaires ou professionnels.
- Renforcer 10 mécanismes communautaires de signalement des violences.
- Renforcer les femmes portefaix pour le développement d'AGR.

2. Activités Réalisées

- Campagnes de sensibilisation dans le grand marché de Lomé
- Formation de 100 relais communautaires pour identifier et signaler les abus.

- L'organisation de la préparation de la réinsertion professionnelle de 30 filles victimes d'exploitation économique, sexuelle ou de traite
- Appui en matériels pour l'installation professionnelle de 30 filles en fin de formation et qui ont réussi à leur examen de fin d'apprentissage
- L'organisation des formations pour 100 femmes portefaix en 3 domaines d'activité génératrice de revenus
- Appui au démarrage d'activités génératrices de revenus des femmes vulnérables et ou de familles pauvres des filles en instance d'abandon scolaire dans les villages
- Signalement et accompagnement des cas d'abus via des partenariats avec les CLPC (Comités Locaux de Protection de l'Enfant).
- Suivi psychosocial pour les enfants victimes, en collaboration avec des psychologues cliniciens.
- L'organisation des causeries éducatives et des formations/sensibilisation sur les droits, la citoyenneté, la paix, le genre à l'endroit de 300 femmes portefaix

3. Résultats obtenus

- ✓ 150 personnes en situation vulnérables ont été identifiées dont 90 filles, 50 femmes et 10 hommes
- ✓ 32 filles finalement ont manifesté leur intérêt aux activités
- ✓ 80 enquêtes au profit de 32 filles
- ✓ 20 médiations pour 10 filles
- ✓ 18 ateliers de formations ont été identifiés pour encadrer les filles
- ✓ 34 filles ont été réinsérées au total dont 24 en milieu rural et 09 à Lomé. Sur le plan filière on note 17 en couture, 01 en coiffure Homme et 16 en coiffure Dame.
- ✓ 09 filles ont déjà eu leur kit d'installation à Lomé
- ✓ 168 suivis ont été organisés dont 120 professionnels et 48 familiaux ont été réalisés au profit des 28 filles réinsérées en 2024. Au total 190 suivis ont été fait au profit de 47 filles dont 100 en atelier et 70 en famille pour toutes les filles réinsérées
- ✓ 10 comités locaux de protection des enfants des localités à savoir Avoutokpa, Tannou, Amegnran, Attitogon, Dzrekpo-Apedome, Koutime, Mamissi, Klologo mongome, Hangoume et Adjodogou ont été renforcées sur la protection des enfants.



*Paix
bonum*



- ✓ 20 causeries éducatives qui ont touché 559 personnes
- ✓ Rencontre en milieu rural avec les parents pour les inciter à se retrouver en groupement.
- ✓ Des groupes de femmes sont constitués et une série de rencontre pour leur expliquer le bien-fondé de l'activité a été faite. Ce fut également l'occasion de recueillir leurs attentes
- ✓ Elaboration d'une fiche et réalisation d'enquête.
- ✓ 98% des femmes enquêtées préfèrent évoluer dans le commerce au grand marché
- ✓ L'identification des femmes et jeunes filles pour la formation a été faite.

4. Témoignage :

« Après mon BEPC, j'ai suivi une grande sœur pour me rendre à Lomé pour travailler. J'ai laissé l'école car ma mère n'a plus les moyens pour me soutenir à continuer ; à Lomé, je travaillais dur pour économiser afin d'apprendre plus tard un métier. Mais je n'arrive pas à faire de l'économie car je dépense au fur et à mesure. Les hommes aussi se proposent m'aider si j'accepte être leur copine. J'ai refusé ; c'est après Tonton m'a rencontré et m'a dit que le BNCE va assurer ma formation si j'accepte. Effectivement j'ai accepté. On a rencontré ma mère et elle a donné aussi son accord. Aujourd'hui, j'ai commencé ma formation en couture. Je suis très contente. Je demande aux autres camarades filles de décider vite et de faire quelque chose dans la vie pour ne pas perdre leur avenir en s'accrochant aux garçons » Florence.

« J'ai compris comment et pourquoi je dois me connaître car je suis quelqu'un qui ne me retiens pas. Avant toute chose il faut s'écouter. J'ai connu une expérience négative dans ma vie. Se fixer l'objectif dans la vie est très important. On doit se valoriser pour s'affirmer ; nous devons vraiment faire la dénonciation car actuellement je suis victime de harcèlement donc aujourd'hui je connais les voies et moyens pour le faire. Cette formation m'a ouvert les yeux. Je dis merci au BNCE. » Charlotte, apprentie couturière.

5. Difficultés et défis Rencontrés

- Résistance culturelle : Certains parents considèrent le travail des enfants comme "normal".
- Financements limités pour étendre les activités
- Difficulté de traçage des enfants en mobilité constante.

- Certaines filles tiennent à rester à Lomé pour apprendre malgré qu'elles n'aient pas celui qui pourra convenablement les accueillir et mieux s'occuper d'elles.
- L'accompagnement des filles mères demeure un défi à relever car leur situation implique une double prise en charge notamment leurs enfants d'une part et elles même. Beaucoup d'entre elles ont leurs enfants au centre Dzidudu ce qui les libère à vaquer librement à leur activité quotidienne et également à bénéficier des séances de causeries afin de renforcer leur résilience.
- L'instabilité des femmes portefaix, elles font des aller- retour entre leur milieu d'origine et le Marché ce qui complique des actions pérennes à leur endroit.
- La difficulté de mettre en groupement les femmes portefaix pour des initiatives de mise en œuvre des AGR.

6. Perspectives pour 2025

- Étendre les activités aux villes frontalières (Aného, Kodjoviakopé).
- Poursuivre la détection des cas et le signalement anonyme des violences.
- Renforcer le suivi des filles réinsérées
- Mettre en place un programme d'AGR pour soutenir la réinsertion des filles
- Renforcer les activités en milieu portefaix
- Renforcer la sensibilisation des femmes portefaix sur les AGR.

7. Projets ayant soutenus les actions du domaine

- ✓ Le projet « Renforcement de la résilience des filles et femmes victimes d'abus et de violences et de l'exploitation économique en milieu portefaix » financé par l'Institut Sœurs de St François d'Assise (ISSFA)
- ✓ Les fonds propres du BNCE-Togo



C. PROGRAMME PROMOTION DE LA JUSTICE JUVENILE REPARATRICE

1. Objectifs du programme en 2024

Les actions entreprises pour la promotion de la justice juvénile réparatrice en 2024 avaient pour objectifs :



- ✓ Renforcer l'accès à une justice adaptée pour les mineurs en conflit avec la loi.
- ✓ Renforcer la Formation des acteurs judiciaires et sociaux (magistrats, policiers, travailleurs sociaux) sur les droits des enfants.
- ✓ Sensibiliser les communautés sur les alternatives à la détention (médiation, mesures éducatives, parentalité positive).
- ✓ Accompagner la réinsertion des enfants en conflit avec la loi
- ✓ Plaider pour une meilleure justice juvénile réparatrice et la réinsertion des ECL

2. Activités Réalisées

- Prise en charge de 150 mineurs (défense juridique gratuite, suivi psychosocial).
- Plaidoyer pour l'application des mesures alternatives à la détention (travaux d'intérêt général, médiation familiale).
- Ateliers de formation des travailleurs sociaux sur les pratiques de réinsertion des enfants en conflit avec la loi : le suivi de réinsertion, la parentalité positive, la résilience, la psychoéducation et la masculinité positive
- Sessions de sensibilisation dans 10 écoles sur la prévention de la délinquance juvénile.
- Campagne médiatique sur les réseaux sociaux et radios locales.
- Plaidoyer pour la réinsertion durable des enfants en conflit avec la loi.
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et du comité des experts droits des enfants sur la justice juvénile.
- Diffusion des lois et pratiques de réinsertion des ECL : directives nationales de justice juvénile, guides pratiques à l'endroit des parents et communautés
- Restitution de la formation le développement et le suivi participatif des AGR selon l'approche AVEC.
- Création, structuration de 10 groupes d'adolescents entrepreneurs (50 ECL).



- Le suivi dégressif des groupes.
- Organisation de 2 formations sur l'élevage de volailles et de petits bétails.

3. Résultats et Impact

- ✓ Un Comité de plaidoyer a été mis en place pour conduire le plaidoyer
- ✓ La formation des membres du groupe plaidoyer sur le plaidoyer le 31/07/2024.
- ✓ 06 rencontres du comité de plaidoyer ont eu lieu sur « *la prise d'un arrêté portant organisation du CADJE* » et à long terme, « *l'adoption d'une politique nationale de réinsertion* ». La stratégie de plaidoyer a été élaborée de même que le plan de suivi. Le bureau du groupe plaidoyer conduit le processus de plaidoyer. Un bilan est fait à chaque rencontre par rapport à la progression des activités.
- ✓ Le BNCE-Togo et le Bice ont soumis une communication écrite au Conseil des droits de l'homme lors de la Cinquante-septième session qui est ouverte du 9 septembre au 9 octobre 2024 et portant sur le Point 3 de l'ordre du jour portant sur Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement.
- ✓ L'école nationale de formation sociale, l'Institut national de la jeunesse et des sports et l'université catholique de l'Afrique de l'ouest ont été renforcés à travers la dissémination des directives nationale de justice juvénile et guides de justice juvénile.



REDMI 13C

26/09/2024 11:53



division de la protection de l'enfance ont été formés sur la psycho éducation, le soutien à la parentalité, la masculinité positive et les causes et conséquences de l'entrée des enfants en conflit avec la Loi.

- ✓ 45 enfants libérés ont été suivis. Parmi eux, 16 enfants dont 05 filles ont suivi les séances de psychoéducation et sont engagés dans leur réinsertion avec zéro récidive
- ✓ 56 familles et 28 enfants ont été suivis par agents de l'Etat.
- ✓ 14 enfants ont été appuyés dans la mise en place de leur AGR agricole
- ✓ 24 ateliers de parentalités organisés pour soutenir les parents et renforcer leur relation avec leurs enfants dans le processus de réinsertion des enfants

- ✓ 6 séances de résilience au profit de 11 enfants ont permis à ces derniers d'être acteur de leur réinsertion et de faire face à l'adversité.
- ✓ 04 rencontres de mutualisation entre acteurs ont été réalisé à Lomé (09 Aout et 13 Septembre) et Atakpamé (01^{er} Aout et 26 septembre). Ces rencontres ont renforcé la compréhension de la justice juvénile et le travail en synergie.
- ✓ 51 visites d'observation ont été menées à la prison civile d'Atakpamé. Ce qui a permis 45 assistances juridiques aux enfants privés de liberté
- ✓ 76 recherches de parents et 35 recherches de victimes ont été réalisée ; ce qui a aboutis à des médiations pour le retrait de plaintes et de réparation de préjudice d'une part et un meilleur suivi des enfants en conflit avec la loi d'autre part.
- ✓ 80 Ex-ECL ont été suivis et appuyés dans leur intégration

4. Témoignage

<< J'ai apprécié cette rencontre qui a été pour nous une bénédiction. J'apprécie beaucoup les démarches que BNCE-TOGO a faites pour la libération de mon enfant de la prison pour qu'il reprenne les classes. J'ai trouvé un grand changement dans le comportement de mon enfant. J'aimerai beaucoup que ces genres de rencontres puissent avoir lieu de temps en temps pour nous aider à mieux éduquer nos enfants. Car, aujourd'hui, il n'y a plus d'enfants polis. Sur ce, je dis merci au BNCE-TOGO pour le soutien. **AKPELI Doga**



<<j'ai beaucoup apprécié la rencontre qu'on a eu aujourd'hui, parce que j'ai appris énormément de choses concernant l'éducation de nos enfants et ce qui m'a plus touché, c'est quand mes enfants ont été libérés de la prison grâce au BNCE-TOGO et le suivi qui a été fait. J'ai apprécié également l'attitude du BNCE-TOGO pour le bien de nos enfants. Je remercie vraiment BNCE-TOGO pour cette rencontre enrichissante et en tant que parent, ça nous a encore permis d'écouter des conseils afin de pouvoir mieux améliorer l'éducation de nos enfants.

C'est vraiment une joie pour moi du fait que BNCE-TOGO a pris à cœur l'éducation de nos enfants pour nous donner des conseils dans le but de mieux échanger avec nos enfants. J'ai constaté beaucoup de changements positifs de mes enfants grâce au BNCE-TOGO. Je demande au BNCE-TOGO qu'il ne soit pas fatigué de nous aider et nous donner des conseils. >> **AKAKPO Akpo**

« Grâce aux soutiens du BNCE-TOGO, nos enfants ont pu retrouver leur désir et rêver à réaliser dans un environnement sûr, éducatif et épanouissant pour leur avenir. Nous sommes particulièrement reconnaissants pour les opportunités et développement personnel que BNCE-TOGO offre à nos enfants ». »

5. Difficultés et défis Rencontrés

- Lenteur des procédures judiciaires pour les mineurs.
- Stigmatisation sociale des enfants en conflit avec la loi.
- Financement limité pour étendre le programme à toutes les régions.
- La non accessibilité des données relatives aux enfants en conflit avec la loi pour illustrer la problématique retenue dans le cadre du plaidoyer.
- L'absence d'un leadership institutionnel par rapport à la justice juvénile
- L'inexistence de moyens de déplacement au niveau de certains agents sociaux qui rend difficile les déplacements
- Le conflit d'agenda des acteurs constitue un frein à la bonne planification et réalisation des activités.
- Eloignement des enfants les uns des autres ce qui complique leur regroupement en groupe pour les AGR et pour les ateliers de psychoéducation, de résilience. Ce qui a entraîné plus d'activités individuelles que de groupe. Il en a de même avec les parents. Le fait que certains enfants et parents doivent se déplacer à leur frais pour assister aux rencontres de groupe constitue parfois des obstacles à leur participation. Or c'est aussi important les activités de groupe.
- Non stabulation des animaux dans certains élevages des enfants ;
- Mauvais usage des produits issus de l'élevage par certains bénéficiaires ;
- Mauvaise gestion du cheptel par certains bénéficiaires ;
- Vente des matériels de construction d'élevage par un bénéficiaire

6. Perspectives pour 2025

- Créer un observatoire national sur la justice juvénile avec des partenaires institutionnels.
- Renforcer les programmes de réinsertion (atelier de résilience, psychoéducation, parentalité positive etc.).
- Renforcer l'accompagnement à la réinsertion des ECL
- Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des formations reçues par les acteurs sociaux
- Poursuivre le plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre de la politique de réinsertion des ECL
- Faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations des organes de traités



7. Projets ayant soutenus les actions du programme

- ✓ Le projet « Enfance sans barreaux 3 » avec l'appui financier de l'AFD et Bice.
- ✓ Les fonds propres du BNCE-Togo.

IV. ACTIVITES TRANSVERSALES

- **Renouvellement des membres du conseil d'administration** du BNCE-Togo lors de l'assemblée générale du 27 septembre 2024. Ce qui a permis d'élire le père Ephrem Folly comme nouveau président du conseil d'administration du BNCE-Togo
- **La célébration de la journée de l'enfant Africain le 16 Juin :** Dans le cadre de la célébration de la journée de l'enfant Africain, BNCE-TOGO a organisé une causerie dans chaque secteur.
- **Renforcement de capacités du Personnel :** Au cours de l'année 2024, il y a eu quatre sessions de renforcement de capacités du personnel sur la communication interpersonnelle et la gestion des projets à Kpalimé du 1^{er} au 3 mars 2024.
- **Rencontre Bilan 2023 :** a eu lieu en début janvier et s'est tenu au bureau du BNCE-Togo.
- **Contribution à l'élaboration du programme nationale de parentalité positive et formation des formateurs**
- **Nomination comme acteur intervenant dans la protection des enfants en conflit avec la loi par CACIT lors de la nuit des droits de l'homme 2024.**
- Diffusion des actions du BNCE-Togo dans les plateaux sur la chaîne KTO.

V. Conclusion

L'année 2024 a été riche en évènement. Sur le plan interne, le BNCE Togo a connu une conjoncture économique très difficile caractérisée par la fin du financement du projet Padipet et du projet de renforcement de la résilience des filles et femmes en milieu portefaix. Ce qui a été un obstacle à la poursuite de certaines initiatives.

Malgré cette difficulté, les activités ont été au-delà des zones d'intervention prévues. Au-delà des chiffres présentés dans le corps du rapport, sur le plan qualitatif, un engouement est noté de la part des intervenants et une volonté manifeste du bureau du Conseil d'administration de renforcer le BNCE-Togo pour le bien-être des enfants.

Les actions du programme de Développement de la Petite Enfance (DPE) déroulées au cours de l'année ont contribué à améliorer la santé, la nutrition, l'éducation et le bien-être psychosocial des enfants de 0 à 8 ans, notamment dans les préfectures de Haho et de Yoto et au niveau des enfants accueillis dans les deux centres d'éveil précoces de Lomé et d'Avoutokpa.

Les jeux éducatifs et les interactions stimulantes entre parent et enfant ont renforcé les fonctions motrices, exécutives et l'intellect chez les enfants. Les parents ont pris conscience de l'importance de leurs rôles dans le développement des enfants. Les implications des acteurs institutionnels et communautaires ont favorisé l'intégration de la DPE dans les politiques et programmes.

Les parents ont compris qu'un environnement affectif stable diminue l'agressivité et l'anxiété. Les ateliers pour parents améliorent leur capacité à stimuler et protéger leurs enfants. De plus

les pratiques familiales essentielles ont permis aux parents de se rendre compte que la prévention des maladies diminue les coûts médicaux.

Les mesures de protection des enfants en conflit avec la loi visent à éviter la stigmatisation et à favoriser la réhabilitation plutôt que la punition. Les approches éducatives et psychosociales (médiation, mesures alternatives) prônées tout au long de l'année ont aidé les enfants à se reconstruire et à éviter la récidive. Les programmes de réinsertion ont permis aux enfants de reprendre leur étude ou d'entamer une formation professionnelle. Les ateliers de parentalités positives ont été d'un grand atout dans le renforcement des liens familiaux. De plus la promotion des alternatives à la privation de liberté associé aux actions de médiation entre victimes et présumés auteurs ont permis le maintien des enfants dans leur environnement familial et social. En effet il n'y a pas eu de récidive parmi les enfants accompagnés durant l'année.

Toutefois, il est à noter que même avec des mesures protectrices, certains enfants restent marqués par leur passage dans le système judiciaire. Le risque de récidive en cas de suivi insuffisant est élevé. De plus un manque d'accompagnement post-judiciaire peut conduire à une rechute dans la délinquance. D'où l'importance de renforcer le suivi de réinsertion des enfants en conflit avec la loi.

Notons que les activités de protection, si bien conçues et appliquées, transforment positivement le développement des enfants en conflit avec la loi et améliorent le système de justice juvénile. Cependant, leur efficacité dépend des ressources allouées, de la formation des professionnels et d'une approche globale intégrant justice, éducation et santé.

En définitives les actions du BNCE-Togo au cours de l'année 2024 ont permis de renforcer les capacités des différents acteurs de protection des enfants depuis le cercle familial jusqu'à l'institutionnel en passant par les communautés. Une enfance bien développée conduit à une main-d'œuvre plus qualifiée. Et les enfants bien encadrés ont moins de risques d'entrer en conflit avec la loi et ou de perpétuer le cycle de violences.

Ensemble renforçons nos efforts pour une protection durable des enfants.